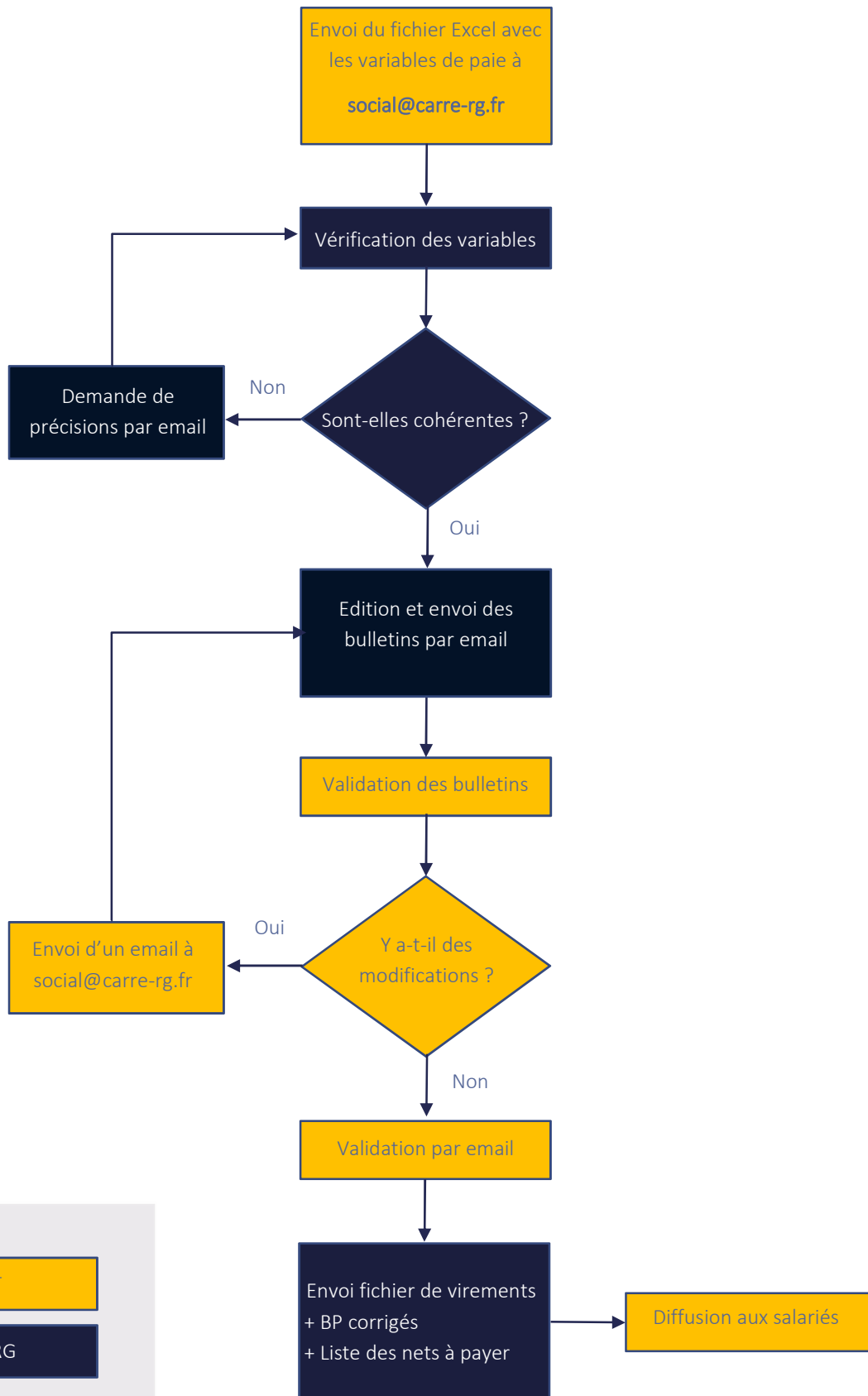


# 1.D

## GESTION DE LA PAIE

Chaque mois, nous attendons le **tableau des variables de paie à partir du 24**. Le **délaï d'intervention** pour contrôler puis rectifier les variables et enfin éditer les bulletins de paie est de **2 jours ouvrés\***. Le service social est disponible par téléphone via le standard (04 82 53 72 00) ou par email : [social@carre-rg.fr](mailto:social@carre-rg.fr) .



\* Le cabinet est ouvert du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 puis de 13h30 à 17h45 ; le vendredi de 9h00 à 13h00.